



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2020/35

Monsieur le Maire rappelle que notre commune souhaite procéder à un aménagement de sécurisation des rues d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62).

OBJET :
**Demande de subvention
OSMOC pour les travaux
de sécurisation de voirie
devant l'école**

Dans le cadre des différents aménagements, il est prévu de sécuriser la traversée de la RD62 devant l'école avec un plateau, un éclairage spécifique, et la création d'un parking afin de permettre une dépose des enfants en toute sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que les plans et aménagements proposés par le cabinet Verdi Ingénierie ont été présentés à l'ensemble des élus et que les remarques ont été prises en compte.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de sécurisation aux abords de l'école
- de solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention au titre des Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

le
16 septembre 2020
et que la convocation du
Conseil avait été faite le
8 septembre 2020

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire